

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 février 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G (procuration de PINGET M.C.) – ROUX G – LAMBERT C - POIPY L – COZ L - BALLESTA P – ANTUNES N

Absente (excusée) : PINGET M.C

POINT N°1 : C.C.A.S.

1.1 : Conférence lien social

♦ Une conférence « lien social » est organisée par le centre social de l'île du battoir le 29 mai 2017 à Revel-Tourdan, portée par le CCAS et le sou des écoles.

POINT N°2 : URBANISME

2.1 : Demande de certificat d'urbanisme

♦ Mme COMBE Marie-Claire : Certificat d'urbanisme opérationnel

Situation : rue du loup

Le dossier est transmis pour instruction à la communauté de communes du pays Roussillonnais. L'orientation d'aménagement devra être respectée, en ce qui concerne l'implantation des constructions.

2.2 : Déclarations préalables

♦ M. BARDIN Gérald : création d'une véranda

Situation : 891 montée de l'Embranchement

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France. Les fenêtres devront être plus hautes que larges et des prescriptions sont données par l'ABF concernant le traitement des menuiseries.

♦ Mme BERNARD Michel : réfection de toiture

Situation : 57, montée de champ romieu

Le dossier est transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France. Le demandeur devra respecter strictement les prescriptions de la ZPPAUP concernant les couvertures.

POINT N°3 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES ANIMAUX A LA SPA

La commune, afin de satisfaire à ses obligations en matière de divagation des animaux et conformément aux articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT, a conclu une

convention de fourrière avec la société protectrice des animaux de LYON. Les animaux en état de divagation sont accueillis au refuge de Renage. Depuis plusieurs années, la SPA n'assure plus le transport des animaux. La commune fait donc appel à un transporteur habilité à acheminer les animaux entre la commune et le refuge. Le coût de ce transport, actuellement 78 euros, est facturé à la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refacturer aux propriétaires d'animaux errants les frais réels de transport réglés par la commune pour l'acheminement de ces animaux au refuge de la SPA

POINT N°4 : BATIMENTS

4.1 : Ancienne agence postale

♦ Le devenir des locaux de l'ancienne agence postale reste à définir. Une présentation est faite d'un aménagement possible s'il était décidé d'en faire un logement.

4.2 : Procédure Adap

♦ Un point est fait sur les travaux qui étaient programmés en 2016 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et autres installations ouvertes au public.

♦ A la mairie, le marquage des marches face à la salle du conseil sera réalisé très prochainement avec la pose de clous inox

♦ Au stade de petits aménagements intérieurs restent à faire et seront réalisés très rapidement. Le cheminement extérieur est prévu dans le cadre des travaux d'agrandissement du local Ouest.

♦ Au cimetière de Tourdan, une solution reste à trouver pour l'entrée du cimetière.

4.3 : Protocole d'entretien des locaux communaux

♦ Une formation des agents communaux est en cours, par l'intermédiaire de la société Ariane.

♦ Une première réunion a été organisée, consacrée à un état des lieux. Une seconde est prévue dans 3 semaines avec la mise en place de fiches de travail et une redistribution du temps de travail.

4.4 : Local ACCA

♦ Le projet a été affiné. Une pièce de moins de 20 m² sera accolée au bâtiment situé à l'ouest des vestiaires du stade. Le doublage intérieur et le carrelage seront financés par l'ACCA.

4.5 : Vestiaires du stade

♦ L'alimentation en eau sera reprise en apparent à l'intérieur du bâtiment pour éviter les problèmes de gel régulièrement rencontrés.

4.6 : Cuisine centrale

♦ Une expertise judiciaire a eu lieu, au cours de laquelle les faits ont été rappelés et les dysfonctionnements précisés. Il a été constaté un problème d'entretien justifié par la commune par le fait qu'aucuns travaux ne pouvaient être engagés du fait de la procédure en cours. Il a été constaté de la condensation anormale, une dépression rendant difficile l'ouverture des portes. L'expert a demandé que la commune mandate une entreprise pour la réalisation de différents travaux préalablement à une autre réunion où de nouveaux essais seront réalisés.

4.7 : Foyer rural

- ♦ La porte de la cuisine est à changer.

4.8 : Logements rue du billier

- ♦ La commune va entreprendre des travaux dans un logement qui se libère. Ce logement ne sera donc disponible qu'au 1^{er} mai.

POINT N°5 : PERSONNEL COMMUNAL

5.1 : Formation au tir de feux d'artifice

- ♦ M. MOIROUD participera à une formation sur 3 jours, devenue obligatoire pour pouvoir tirer le feu d'artifice du 14 juillet.

POINT N°6 : CADRE DE VIE

- ♦ La commission examinera la pose de mains courantes à l'église de Revel, à l'escalier rejoignant la rue du billier, à la maison du patrimoine, et pour accéder à la salle basse du foyer rural.

POINT N°7 : CULTURE - PATRIMOINE

7.1 : Aménagement des bâtiments communaux du bourg de Tourdan

- ♦ Deux réunions ont eu lieu pour lancer le projet. Une visite des bâtiments a été faite de même qu'un examen des réseaux existants.
- ♦ Diverses études sont nécessaires (étude de sol, présence de peinture au plomb, etc...)
- ♦ Un sondage est aussi nécessaire au niveau structure.
- ♦ Un bornage des parcelles et un relevé topographique seront commandés : coût 4.400 € HT.
- ♦ En ce qui concerne la sacristie, la hauteur risque de poser problème, au niveau commission de sécurité.
- ♦ Les premières options d'aménagement ont été évoquées.
- ♦ Le problème des collections du musée reste à régler avec le musée Dauphinois.
- ♦ Un diagnostic anticipé sera demandé pour savoir si des fouilles archéologiques sont nécessaires.
- ♦ La prochaine réunion est prévue le 6 mars.

7.2 : Aménagement au bourg de Revel

- ♦ M. PIERRON doit présenter son projet le 13 mars.

7.3 : Calade du lavoir Est de Revel

- ♦ M. MONTANIER doit faire quelques reprises pour terminer la calade.

7.4 : Contrat de ruralité

- ♦ Ce dossier est évoqué car il permettrait d'obtenir de nouveaux subventionnements pour nos projets.

POINT N°8 : VOIRIE

8.1 : Aménagement sécuritaire route de Pisieu

- ♦ Le dispositif destiné à faire ralentir les véhicules sera commandé et mis en place prochainement à titre expérimental dans un premier temps.

POINT N°9 : ECOLES

9.1 : Copieur

- ♦ Les enseignants seront autorisés à tirer des photocopies couleur avec un volume forfaitaire à l'année.

POINT N°10 : ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE

10.1 : Installation photovoltaïque au local technique

- ♦ La pose des panneaux est programmée pour la semaine prochaine.

POINT N°11 : DIVERS

11.1 : Terrain acheté par la commune chemin de Barbarin

- ♦ Ce terrain a été nettoyé et du bois récupéré.

11.2 : Cartes nationales d'identité

- ♦ Les cartes d'identité ne pourront plus être traitées par les petites communes à compter de fin mars. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une motion de soutien pour que la commune de Beaurepaire soit équipée du matériel nécessaire à la délivrance des cartes d'identité qui comme les passeports seront désormais biométriques.

11.3 : Demande d'installation d'un cirque

- ♦ Le conseil municipal donne son accord à l'installation d'un petit cirque en octobre 2017 sur la commune.

11.4 : Téléphonie IP

- ♦ Une convention est signée avec la communauté de communes du territoire de Beaurepaire pour définir les modalités d'intervention du service informatique de la C.C.T.B. dans le cadre de ce nouveau service de téléphonie

POINT N°12 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Conseil communautaire du 30 janvier 2017

Points abordés

- ♦ Activités économiques
- Modification de bail : défi 38
- ♦ Bâtiments

- Gendarmerie : avenant n°1 aux marchés de travaux
 - ◆ Tourisme
- Camping : nouvelle grille tarifaire
 - ◆ Nouvelles technologies
- Candidature des écoles élémentaires du territoire de Beaurepaire au plan « collèges numériques et innovation pédagogique »
 - ◆ Services publics
- Maison de santé pluri professionnelle : avenants aux marchés de travaux – lots 1 et 2
 - ◆ Administration générale
- création et suppression de poste par avancement de grade
- mission locale rurale de la Bièvre : activité 2016
- convention 2017 avec le centre régional de la propriété forestière
 - ◆ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire
 - ◆ Questions diverses
- Nouveaux recensements de la population : communes membres de la C .C.T.B.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD